

NOUS DECLARONS

Le Forum des Femmes de la Méditerranée a tenu son V^o Forum à Athènes « Femmes, migrations et dialogue culturel » du 23 au 26 octobre 2003.

Le FFM a choisi ce thème pour son V^o Congrès pour mettre en lumière le rôle que jouent et peuvent jouer des femmes migrantes comme facteur de médiation et de dialogue entre les différents peuples de la Méditerranée à travers leurs luttes pour la reconnaissance de leurs droits fondamentaux et de leur dignité quel que soient leurs situations sociales et culturelles et leurs origines territoriales. Cette revendication des femmes migrantes, comme de l'ensemble des femmes, ainsi que celles portant sur les droits fondamentaux et universels en général dans les pays méditerranéens, est la seule capable de fonder une même appartenance et une solidarité active entre les pays des deux rives de la Méditerranée et réaliser le projet d'un espace méditerranéen de paix basé sur le partage équitable des richesses et le respect des différentes cultures.

Les migrations méditerranéennes sont au cœur des débats régionaux comme internationaux car elles mettent en contact et posent les problématiques du vivre ensemble un contexte de crises nées du conflit au moyen Orient, de la guerre en Irak et des suites de l'attentat du 11 septembre 2002.

Les mouvements migratoires en Méditerranée sont un phénomène historique, mais ils présentent aujourd'hui des aspects particuliers, notamment leur féminisation, leur accroissement, leur généralisation qui font qu'un pays soit à la fois un pays d'accueil et d'immigration, et leur dramatisation ; plus que jamais les mouvements migratoires sont infiltrés par des trafics de personnes à des fins d'exploitation et en particulier, concernant les femmes, de trafics pour exploitation sexuelle qui constituent un degré de violence supérieur et une des formes de l'esclavage moderne. La prostitution est un attentat à la dignité et aux droits humains. Les profits considérables tirés de la prostitution des femmes et réinvestis par les mafias dans les pays d'origine expliquent que les états ferment les yeux sur ces trafics.

Les migrations, d'une part règlent les problèmes de main d'œuvre et de vieillissement des pays du Nord et d'autre part elles compensent les déficits commerciaux des pays du sud par l'ampleur des transferts des fonds des travailleurs émigrés. L'apport économique des femmes est invisible : travail au noir, domesticité. Plus de la moitié des femmes migrantes travaillent.

Les causes des migrations sont économiques, mais également politiques. De nombreuses femmes quittent leur pays pour des raisons liées aux conditions juridiques, sociales et culturelles qu'elles subissent dans leur pays d'origine ; les difficultés de réaliser une vie professionnelle sont ainsi une des causes d'émigration des femmes universitaires, chercheuses, artistes, écrivaines, journalistes. Les mouvements migratoires concernent un nombre de plus en plus grand de ces catégories, et sont le fait de femmes courageuses qui abandonnent des situations connues pour participer à l'aventure humaine.

La situation des femmes migrantes pose dans presque l'ensemble des pays d'accueil un problème de respect des droits fondamentaux, et tout d'abord la reconnaissance de droits personnels aux femmes émigrées qui furent longtemps, et qui sont encore, considérées comme accompagnant leur mari. Cette situation de violation des droits fondamentaux est aggravée dans des pays où les droits fondamentaux ne sont pas reconnus d'une manière générale, les femmes dans ces pays sont dans des situations d'extrême précarité

La migration concernant les personnes dans les pays d'accueil a changé notablement, les émigrés des pays de la rive sud considérés comme des populations de passage, et dont le retour s'inscrivait dans leur identité sociale sont aujourd'hui dans une installation à demeure dans le pays d'accueil. Il ne s'agit plus d'intégrer provisoirement des travailleurs mais des citoyennes et des citoyens, avec des droits et des devoirs du pays d'accueil.

Mais cette installation à demeure s'accompagne d'un transnationalisme qui multiplie les appartenances. Ce transnationalisme doit pouvoir être vécu harmonieusement pour que les liens nécessaires avec le pays d'origine soient conservés, et que les conflits de loi entre le statut personnel et les lois du pays d'accueil quand ils sont plus favorables aux femmes et qu'elles les choisissent fassent l'objet d'accords entre les pays concernés. Les accords concernant la famille et le statut des femmes doivent se faire dans le respect de la convention des nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Les phénomènes de discrimination par la loi s'accompagnent d'une exclusion économique et sociale des femmes. Les compétences des femmes émigrées sont très souvent méconnues et l'emploi des femmes professionnelles pour une rémunération à des postes inférieurs est souvent pratiqué jusqu'au cœur des institutions publiques de certains pays d'accueil.

Le racisme et la xénophobie sont de vrais problèmes qui concernent la vie des femmes émigrées et qui provoquent d'une part un repli identitaire, chez les jeunes surtout, et une défense de la culture qui est ainsi abusivement érigée en

droit de l'homme. Nous disons que les éléments de toutes les cultures qui sont contraire au principe de l'égalité en droit des hommes et des femmes et de leur liberté doivent être combattus. Le racisme est une vraie question à laquelle le culturalisme est une mauvaise réponse, les cultures ne doivent pas être instrumentalisées à des fins idéologiques. Les cultures ne sont pas des données immobiles et fermées ; tout être humain et à la fois récepteur et producteur de cultures à travers sa biographie. Le repli identitaire qui chez la femme peut être spectaculaire, comme par exemple par le port ostentatoire d'un vêtement différentiel a des effets jusque dans le pays d'origine et on peut dire que certaines pratiques vestimentaires et religieuses sont issues de l'émigration et influence le pays d'origine.

Ce repli identitaire et différentialiste concerne une part infime des femmes émigrées qui dans leur grande majorité ont fait leur les valeurs d'égalité et de participation dans le pays d'accueil. De nombreuses associations de femmes migrantes mènent des luttes féministes pour leurs droits civils comme pour leur égalité dans la vie économique et politique des pays d'accueil. Elles contribuent également aux luttes des femmes de leurs pays d'origines et sont engagées dans des actions de solidarité. Les femmes migrantes, comme les hommes contribuent pleinement aux efforts des nationaux des pays d'accueil dans tous les domaines culturels, politiques, syndicaux et sociaux pour une société plus équitable.

L'isolement de certaines femmes migrantes qui dans leur pays d'origine ne connaissent pas d'autres formes de socialisation que la famille est aggravé dans le pays d'accueil. Elles peuvent être ainsi entraînées dans des cercles communautaires et parfois fondamentalistes. Il faut, tout en tenant compte de leurs particularités, les placer dans des contextes dont l'objectif est à terme une intégration ouverte et une amélioration de leur condition.

Nous demandons

- au niveau international
- de ratifier la Convention des nations unies de 1949 sur la répression de la traite des êtres humains et de la prostitution d'autrui, et le protocole d'application sur la traite des êtres humains liée à la convention des nations unies contre la criminalité financière transnationale de 2000 dite de Palerme.
-
- de lutter contre la circulation de l'argent sale, et de lever le secret bancaire
- .
- de prendre en considération dans les accords de coopération bilatéraux les cas des femmes victimes de crimes sexistes comme les crimes sexistes : les mariages forcés, les mutilations génitales féminines, crimes d'honneur, applications de lois contraires à la Déclaration des droits humains, et en particulier la lapidation
- Au niveau de l'euro méditerranéen et dans la perspective de l'instauration d'une zone de libre échange en 2010 d'ouvrir les frontières à la circulation des personnes.

Dans cette perspective ouvrir l'accès à de nouveaux emplois aux femmes par la formation et l'information.

-d'inscrire dans la Constitution européenne et dans les accords bilatéraux le principe de l'égalité en droit des hommes et des femmes, de la démocratie et des droits humains, et d'en faire une clause de conditionnalité de la coopération transméditerranéenne.

- Libérer et favoriser les potentialités créatives des femmes et soutenir financièrement toutes les échanges et les initiatives interculturelles.

- .

- au niveau national

- de créer des services et d'adopter des mesures pour prendre en charge la reconstruction de l'intégrité des femmes victimes de la traite ; renforcer et coordonner leur coopération avec les organisations non gouvernementales et les organismes internationaux pour l'identification, l'adoption et l'application de mesures législatives nationales et internationales, administratives et réglementaire;

- introduire à l'école l'initiation à la diversité des cultures et revoir les manuels scolaires au double point de vue des rôles des migrants et notamment des femmes.-

-de respecter leurs engagements internationaux concernant les droits des femmes, et notamment ceux issus de la CEDAW.

-d'appliquer en matière de droit civil la loi du domicile conjugal, lorsqu'elle est en conformité avec l'article 16 de la CEDAW

- d'individualiser les droits des femmes migrantes et de les faire bénéficier d'un statut légal indépendant de celui de leur mari.

- de diffuser l'information dans la langue d'origine de la migrante des conditions de l'accès au séjour et d'assurer la protection juridique et sociale des personnes dans l'attente d'une possible régularisation de leur situation.

Nous nous engageons :

° à soutenir et participer aux efforts pour mettre en échec les tendances communautaristes qui réapparaissent dans le tissu associatif et de même soutenir les associations de femmes de toutes origines qui favorisent les échanges interculturels et une réflexion commune sur les sujets de société

° à soutenir les associations des pays d'origine et des pays d'accueil dans leurs activités d'information des femmes candidates à la migration sur les droits et les devoirs des femmes dans les pays d'accueil.

° à prendre davantage en compte la culture, création vivante et savoirs traditionnels dans nos activités.